

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 1 sur 6

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom: **Gel UV de construction dur rose pour ongles**

Code du produit: **146 653 / 146 654**

Identification de la société/entreprise :

PEGGY SAGE

ZAC des Bordets – 295, rue des hérons cendrés – BP 84 - 74 133 BONNEVILLE Cedex

Tél +33 (0)4 50 97 43 50 Fax +33 (0)4 50 97 43 58

www.peggysage.com Contact : info@peggysage.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est irritant pour les yeux et la peau

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	CAS N°	%
Bisphenol A polyethylene glycol ether (1-2) diacrylate	64401-02-1	50-75 %
Bisphenol A-glyceolat-(1-glycerol/phenol)-dimethacrylate (BISGMA)	1565-94-62	25-50 %
2-PROPENOIC ACID, [2-ETHYL-2-[[2-[(1-OXO-2-PROPENYL)OXY]ETHOXY]METHYL]-1,3-PROPANEDIYL]BIS(OXY-2,1-ETHANEDIYL) ESTER	75577-70-7	5-10 %
1-Hydroxy-cyclohexylphenylketone	947-19-3	1-5 %
(1-Methyl-1,2-Ethanediy) Bis(Oxy(Methyl-2,1-Ethanediy)) Diacrylat	42978-66-5	1-5 %
Bisphenol A glycerolate (1 glycerol/phenol) diacrylate	4687-94-9	01-1%

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 2 sur 6

4 - PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : *Retirer les vêtements souillés, laver à l'eau et au savon, consulter un médecin si le trouble persiste.*

Contact avec les yeux : *Rincer à l'eau tiède pendant 15 mn, consulter un médecin si le trouble persiste.*

Ingestion : *Donner beaucoup d'eau, consulter immédiatement un médecin*

Inhalation : *retourner à l'air libre, donner à respirer de l'oxygène si nécessaire. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer une respiration artificielle et consulter un médecin.*

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthode d'extinction : *Mousse, CO², poudre sèche. Eau en bruine*

Moyens de lutte *En cas d'incendie arroser les containers avec de l'eau froide pour éviter la propagation*

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements de protection.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : *Evacuer le local. Ne laisser pénétrer que le personnel autorisé.*

Précautions pour la protection de l'environnement : *Ne pas laisser les détritrus partir dans l'égout.*

Méthodes de nettoyage : *Recouvrir de produit absorbant et récupérer en container clos en évitant la formation de vapeurs. Incinérer dans une installation approuvée.*

Produits très photo-sensible à la lumière et aux UV.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : *Manipuler dans une zone propre et bien aérée. Risque de polymérisation si exposition à la lumière et aux UV. Risque d'explosion en cas d'incendie.*

Equipements et procédures recommandés : *Porter des gants, des lunettes et un masque contre la poussière.*

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits : *Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.*

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 3 sur 6

Stockage : *stocker dans le container d'origine dans une zone propre et bien aérée. Tenir éloigné des sources de chaleur ou d'étincelles, à l'abri de la lumière ou des UV.*

Utilisation(s) particulière(s) : *Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter le contact avec les UV.*

A stocker à une température inférieure à 30°C.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique : *Assurer une bonne ventilation du local d'utilisation*

Ventilation des locaux : *Manipuler dans un local bien aéré.*

Protection des mains : *Porter des gants (éviter le latex)*

Protection des yeux et du visage : *Porter des lunettes. Eviter l'utilisation en cas de port de lentilles de contact. Un lave-œil à proximité du lieu de travail est recommandé.*

Protection de la peau : *Utiliser des vêtements de travail*

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : *Gel*

Odeur : *caractéristique acrylate*

Densité : *Supérieure à 1*

Solubilité : *Insoluble dans l'eau*

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter : *l'exposition à la lumière et aux UV, les sources de chaleur ou d'étincelles à des températures supérieures à 250 °C il peut se produire une dépolymérisation avec libération des monomères d'origine.*

Matières à éviter : *Agents oxydants, agents réducteurs, le cuivre et ses sels, le fer les bases et les acides forts.*

Produits de décomposition dangereux : *CO et Co2*

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 4 sur 6

Effets aigu de peau : *Peut causer des irritations. Peut entraîner une sensibilisation.*

Effets aigu des yeux : *Peut causer des irritations*

Effets aigu d'inhalation : *Peut causer des irritations*

Pas d'effets mutagène, cancérigène ou génotoxique

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écologiques non pas été toutes déterminées.

Ne pas laisser les résidus partir dans les égouts ou les cours d'eau

Ne pas stocker dans l'environnement mais en décharge autorisée.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets: *Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.*

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

L'incinération par un organisme agréé est recommandée.

Emballages souillés: *Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.*

Dispositions locales: *La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.*

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Nom d'expédition : *: METH ACRYLATE*

Transport routier ADR : *UN 3082 – Groupe III– Classe 9 code Danger : 90 Etiquette : METH ACRYLATE*

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 5 sur 6



Transport maritime IMDG : UN 3082 – Groupe III- Classe 9 – Code Danger 90 – Etiquette : METH ACRYLATE

Transport AERIEN IATA : UN 3082 – Groupe III- Classe 9 – Code Danger 90 – Etiquette : METH ACRYLATE

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

SYMBOLE :		
	<i>Xi : Irritant</i>	<i>Dangereux pour l'environnement</i>
PHRASE(S) RISQUE R :		
R36/38 – Irritant pour les yeux et la peau		
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau		
R50-53- Très toxique pour les organismes aquatiques et Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique		
PHRASE(S) PRUDENCE S		
S2- Conserver hors de la portée des enfants		
S24- Eviter le contact avec la peau		
S37- Porter des gants appropriés		
S61- Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité		
RÈGLEMENTATION PARTICULIÈRE : NA		

16 - AUTRES INFORMATIONS

Produit nocif en cas d'ingestion

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 6 sur 6

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.